

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2456

4 octobre 2013

### SOMMAIRE

Amadea S.à.r.l. ....	117886	DNR (Luxembourg) Holding S.A. ....	117866
Angle Vert S.à r.l. ....	117886	Dorafin S.A. ....	117866
Apsys Investment S.à r.l. ....	117886	Dream Lease S.A. ....	117866
Arnam S.à r.l. ....	117886	EB Finance S.A. ....	117885
Array Holding Company S.A. ....	117887	Electro-Center s.à.r.l. ....	117885
Bike-Fit S.à r.l. ....	117887	Elfin Ventures S.A. ....	117885
Buccio S.à r.l. ....	117886	Ellebasi S.à r.l. ....	117863
Café Gréco S.à r.l. ....	117842	European Capital Investment Fund ....	117865
Capelle International S.A. ....	117842	Euro Vat S.à r.l. ....	117865
Carmel Capital IX S.à r.l. ....	117842	Fenim ....	117842
CGFX Real Properties SA ....	117885	F.G. S.A. - Finanziaria Generale Luxem- bourg ....	117865
CHLJ Holding S.A. ....	117868	Fineurogest S.A. ....	117888
Cicade S.C.P. ....	117867	HPK Luxembourg 1 Cubes S.à r.l. ....	117888
Citée Car ....	117866	IDG Ventures Atlantic II S.à r.l. ....	117887
Computerhellef Doheem S.à r.l. ....	117867	Lanchester S.A. ....	117869
Consofi S.A. ....	117863	Lanchester S.A. ....	117869
COREdART S.à r.l. ....	117862	Lansan Investments S.A. ....	117870
Courtois Investissement S.A. ....	117864	Le Cellier Romain S.à r.l. ....	117870
Credit-Management Systems Europe (CSE) S.A. ....	117867	Le Temps d'un Rêve II S.à r.l. ....	117884
Crista Invest ....	117887	Longchamps Immo S.A. ....	117869
CRS Fuels S.A. ....	117864	Mac Donnel Brand Retail S.A. ....	117885
CVIC Lux Master S.à r.l. ....	117864	Matthews Global Investors S.à.r.l. ....	117884
CVI EMCVF Lux Sub Holdings S.à r.l. ...	117863	Matthews Global Investors S.à.r.l. ....	117871
CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l. ....	117863	Mena Advertising Group S.A. ....	117870
CVI Luxembourg Forty ....	117863	Mironton Investment S.à r.l. - SPF ....	117871
CVI Luxembourg Twenty-Eight S.à r.l. ..	117864	PS2 Luxco S.à r.l. ....	117843
CVI Luxembourg Twenty-Eight S.à r.l. ..	117864	Vence Investment S.A. ....	117868
CVI Lux Montparnasse S.à r.l. ....	117863	Venetie Ventures S.A. ....	117868
Dazzle Luxembourg N° 1 S.A. ....	117887	VEREF I Management S.à r.l. ....	117868
Dec Second Capital S.à r.l. ....	117866	VEREF I Management S.à r.l. ....	117868
DNR (Luxembourg) Holding S.A. ....	117865	Webmedia Group S.A. ....	117885
DNR (Luxembourg) Holding S.A. ....	117865	Zest Asset Management Sicav ....	117867

**Capelle International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 102.421.

Nous vous notifions notre démission de la fonction de commissaire aux comptes au sein de votre société avec effet après l'établissement du rapport du commissaire aux comptes 2011.

Bertrange, le 25 juillet 2013.

ARTEFACTO SARL

FIDUCIAIRE COMPTABLE

57, Route de Longwy - L - 8080 Bertrange - Luxembourg

Référence de publication: 2013116570/13.

(130142153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Carmel Capital IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 219.812.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.260.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013116573/12.

(130141569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Café Gréco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 44.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116567/10.

(130141538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Fenim, Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.305.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 août 2013*

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat M. Claude Zimmer et M. Sibrand van Roijen de leur mandat d'administrateur.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat en tant que nouveaux administrateurs:

- Centennial Management N.V., ayant son siège au Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Willemstad, Curaçao.  
M. Gregory Elias, ayant son adresse professionnelle au Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Willemstad, Curaçao, est nommé représentant permanent pour la société Centennial Management N.V..

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013116672/19.

(130141903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**PS2 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 179.592.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PS1 Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Articles of Association**

**Part 1. Interpretation and Legal form.**

**Art. 1. Interpretation and Defined terms.**

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

“Articles” means the company’s articles of association, as amended from time to time;

“Available Cash” means the total amount of net profits of the company (including carried forward profits) to the extent the members would have been entitled to dividend distributions in accordance with the articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including the amount standing to the credit of the issuance premium account but only if and to the extent the company has any Receipts that do not constitute profit or otherwise cause a mutation on the credit side of the company’s balance sheet) and, as the case may be, (ii) the amount of the capital reduction and statutory reserve reduction relating to the units to be repurchased/redeemed and reduced by (x) any losses (included carried forward losses) and (y) any sums to be placed into reserves pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts;

“bankruptcy” means bankruptcy or debt composition or a similar procedure such as suspension of payments, controlled management or any insolvency proceeding listed in the annexes to Council Regulation (EC) No. 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings or any proceeding in a jurisdiction within or outside the European Union which has a similar effect;

“Commercial Companies Act 1915” means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

“distributable equity” means, at a given time, the sum of the current year profit or loss plus profits carried forward and distributable reserves, minus losses carried forward and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with article 30;

“final dividend” means the dividend determined by reference to the profit set forth in the company’s annual accounts as adopted by the general meeting;

“fully paid” means, in relation to a unit, that the nominal value and any issuance premium to be paid to the company in respect of that unit have been paid to the company;

“group company” means the company’s ultimate parent company or ultimate parent companies, whether or not such company or companies have legal personality, and any subsidiary of such parent company or parent companies;

“Interim Account Date” means a date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase or redemption of Units;

“Interim Accounts” means the interim accounts of the company as at the relevant Interim Account Date;

“manager” means a manager of the company;

“manager A” means a manager appointed as such by the general meeting;

“manager B” means a manager appointed as such by the general meeting;

“member” means a member of the company as holder of one or more units;

“ordinary resolution” means a resolution of the members of the company that is passed by members representing more than half of the capital or by a simple majority of votes cast, as the case may be, subject to and in accordance with article 39 or 32;

“paid” means paid or credited as paid;

“participate” shall be construed in accordance with article 8;

“Receipts” means all cash and in specie receipts of the company during a period from whatever source (including all distributions received by the company on account of repayment of capital by a subsidiary);

“special resolution” means a resolution of the members of the company that is passed by a majority of members in number representing at least three quarters of the capital;

“subsidiary” means a subsidiary within the meaning of the Commercial Companies Act 1915, with or without legal personality;

“units” means units in the capital of the company.

1.2 Unless the context otherwise requires, other words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as in force on the date when the articles become binding.

1.3 The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

## **Art. 2. Name, Legal form, etc.**

2.1 The name of the company is: PS2 Luxco S.à r.l.

2.2 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term. The liability of the members is limited to the amount, if any, unpaid on the units held by them.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the articles.

2.4 The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin, including but not limited to the management and licensing of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin and the charging and receipt of royalties from any patent, trademark and or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

2.5 The fiscal year of the company coincides with the calendar year.

## **Part 2. Managers. Managers’ powers and Responsibilities.**

### **Art. 3. Managers’ general authority and Power to represent and Bind the company.**

3.1 Subject to the articles, the managers are responsible for the management of the company’s business, for which purpose they may exercise all the powers of the company.

3.2 If two or more managers are appointed they shall together constitute a board of managers, which board shall consist of one or more managers A and/or one or more managers B. Managers B must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

3.3 The board of managers (or if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties. A manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

**Art. 4. Managers may delegate.**

4.1 Subject to the articles, the managers may delegate any of the powers which are conferred on them under the articles:

- (a) to such person or persons;
- (b) by such means (including by power of attorney);
- (c) to such an extent;
- (d) in relation to such matters or territories; and
- (e) on such terms and conditions, as they think fit.

4.2 If the managers so specify, any such delegation may authorize further delegation of the managers' powers by any person to whom they are delegated.

4.3 The managers may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

4.4 Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

**Decision - Making by managers.****Art. 5. Managers to take decisions collectively.**

5.1 The general rule about decision-making by managers is that any decision of the managers must be either a majority decision at a meeting or a decision taken in accordance with article 6.

5.2 If the company only has one manager, the general rule does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to managers' decision-making.

**Art. 6. Unanimous decisions.**

6.1 A decision of the managers is taken in accordance with this article when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter.

6.2 Such a decision may take the form of a resolution in writing, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

**Art. 7. Calling a managers' meeting.**

7.1 Any manager may call a managers' meeting by giving notice of the meeting to the other managers.

7.2 Notice of any managers' meeting must indicate:

- (a) its proposed date and time;
- (b) where it is to take place; and
- (c) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

7.3 Notice of a managers' meeting must be given to each manager, but need not be in writing.

7.4 Notice of a managers' meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held, that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

**Art. 8. Participation in managers' meetings.**

8.1 Subject to the articles, managers participate in a managers' meeting, or part of a managers' meeting, when:

- (a) the meeting has been called and takes place in accordance with the articles; and
- (b) they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting.

8.2 In determining whether managers are participating in a managers' meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

**Art. 9. Quorum for managers' meetings.**

9.1 At a managers' meeting, unless a quorum is participating, no proposal is to be voted on, except a proposal to call another meeting.

9.2 The quorum for managers' meetings may be fixed from time to time by a decision of the managers but it must never be less than one manager A and one manager B.

9.3 If the total number of managers for the time being is less than the quorum required, the managers must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

**Art. 10. Casting vote.** If the numbers of votes for and against a proposal are equal, the chairman of the meeting has a casting vote. This does not apply if, in accordance with the articles, the chairman of the meeting is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

**Art. 11. Conflicts of interest.**

11.1 If a proposed decision of the managers is concerned with an actual or proposed transaction or arrangement with the company in which a manager is interested, that manager is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

11.2 However, if paragraph (3) applies, a manager who is interested in an actual or proposed transaction or arrangement with the company is to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

11.3 This paragraph applies when:

(c) the members by ordinary resolution disapply the provision of the articles which would otherwise prevent a manager from being counted as participating in the decision-making process for quorum purposes;

(d) the manager's interest cannot reasonably be regarded as likely to give rise to a conflict of interest; or

(e) the manager's conflict of interest arises from a permitted cause.

11.4 For the purposes of this article, the following are permitted causes:

(f) a guarantee given, or to be given, by or to a manager in respect of an obligation incurred by or on behalf of the company or any of its subsidiaries;

(g) subscription, or an agreement to subscribe, for units or other securities of the company or any of its subsidiaries, or to underwrite, sub-underwrite, or guarantee subscription for any such units or securities; and

(h) arrangements pursuant to which benefits are made available to employees, managers and directors or former employees, managers and directors of the company or any of its subsidiaries which do not provide special benefits for managers and directors or former managers and directors.

11.5 For the purposes of this article, references to proposed decisions and decision making processes include any managers' meeting or part of a managers' meeting.

11.6 Subject to paragraph (7), if a question arises at a meeting of managers as to the right of a manager to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum purposes, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the chairman of the meeting whose ruling in relation to any manager other than the chairman is to be final and conclusive.

11.7 If any question as to the right to participate in the meeting (or part of the meeting) should arise in respect of the chairman of the meeting, the question is to be decided by a decision of the managers at that meeting, for which purpose the chairman of the meeting is not to be counted as participating in the meeting (or that part of the meeting) for quorum purposes.

**Art. 12. Managers' discretion to make further rules.** Subject to the articles, the managers may make any rule which they think fit about how they take decisions, and about how such rules are to be recorded or communicated to managers.

**Appointment of managers.**

**Art. 13. Term of office.** Managers are appointed for a fixed or indefinite term. If no term is specified, the term shall be deemed to be indefinite.

**Art. 14. Termination of manager's appointment.** A person ceases to be a manager as soon as:

(a) that person ceases to be a manager by virtue of any provision of the Commercial Companies Act 1915 or is prohibited from being a manager by law;

(a) a bankruptcy order is made against that person;

(b) that person is removed by ordinary resolution, with or without cause, even before the expiration of that person's period of office; and/or

(c) notification is received by the company from the manager that the manager is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms.

**Art. 15. Managers' remuneration and Expenses.**

15.1 A manager's remuneration may take any form and, unless the board of managers decides otherwise, managers are not accountable to the company for any remuneration which they receive as directors, managers or other officers or employees of the company's subsidiaries or of any other body corporate in which the company is interested.

15.2 The company may pay any reasonable expenses which the managers properly incur in connection with their attendance at:

(a) meetings of managers;

(b) general meetings; or

(c) separate meetings of the holders of bonds of the company, or otherwise in connection with the exercise of their powers and the discharge of their responsibilities in relation to the company.

### Part 3. Units and Distributions. Capital and Units.

#### Art. 16. Capital.

16.1 The share capital of the company is twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) units with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any unit(s) in addition to its(their) nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the redemption of any units as per article 17. of these articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.

16.2 No unit is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any issuance premium to be paid to the company in consideration for its issue.

16.3 Ownership of a unit carries tacit knowledge of the resolutions validly adopted by the general meeting.

#### Art. 17. Repurchase and Redemption of units.

17.1 The capital of the company may be reduced through the repurchase and cancellation or redemption of one or more Units.

17.2 The units may be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the board of managers. The terms of repurchase or redemption may provide that the amount payable on repurchase or redemption (the "Cancellation Amount") may, by agreement between the company and the holder of the units, be paid on a date later than the redemption date. Otherwise, the units must be paid for on redemption.

17.3 Units may only be repaid or redeemed out of distributable equity and the proceeds of a fresh and concurrent issue of units made for the purposes of the repayment or redemption (including any sum transferred to the issuance premium account in respect of the new units).

17.4 Where units are repurchased, the units are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such units, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

17.5 If upon approval of the annual accounts for a fiscal year in which units were repaid or redeemed, the distributable equity as determined by reference to such annual accounts is negative, then the (former) holders of the repaid or redeemed units shall be liable:

- (a) to repay the Cancellation Amount (or part thereof) to the company to cover the shortfall; or
- (b) in the event of a repayment or redemption by way of a distribution in kind, to pay the company a sum equal to the lesser of the value of such distribution (at the time it was made) or the shortfall.

**Art. 18. Powers to issue different classes of units.** Without prejudice to the rights attached to any existing unit, the articles may be amended to create a new class of units with such rights or restrictions as may be determined by special resolution. An amendment of the articles that is prejudicial to the rights attached to one or more existing units, requires the consent of the holders of the relevant units.

**Art. 19. Company not bound by less than absolute interests.** The units are indivisible and the company recognizes only one (1) owner per unit.

#### Art. 20. Unit certificates.

20.1 The company must issue each member on demand, free of charge, with one or more certificates in respect of the units which that member holds.

20.2 Every certificate must specify:

- (a) in respect of how many units, it is issued;
- (b) the nominal value of those units;
- (c) that the units are fully paid; and
- (d) any distinguishing numbers assigned to them.

20.3 If more than one person holds a unit, only one certificate may be issued in respect of it.

#### Art. 21. Replacement unit certificates.

21.1 If a certificate issued in respect of a member's units is:

- (a) damaged or defaced; or
- (b) said to be lost, stolen or destroyed, that member is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same units.

21.2 A member exercising the right to be issued with such a replacement certificate:

- (c) may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;
- (d) must return the certificate which is to be replaced to the company if it is damaged or defaced; and

(e) must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the managers decide.

#### **Art. 22. Unit transfers.**

22.1 Units may be freely transferred among members by means of a written instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the managers, which is executed by or on behalf of the transferor. Units may not be transferred to non-members unless the members agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the capital.

22.2 No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any unit.

22.3 The company may retain any instrument of transfer which is registered.

#### **Art. 23. Transmission of units.**

23.1 Units may not be transmitted by reason of death to non-members, except with the approval of members representing three-quarters of the units held by the surviving members. No approval shall be required where units are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

23.2 If units are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a member, the rights attached to such units, including the right to attend and vote at a general meeting and the right to receive distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by members representing three-quarters of the other units in the company.

### **Dividends and Other distributions.**

#### **Art. 24. Procedure for declaring dividends.**

24.1 The members may by ordinary resolution declare a final dividend.

24.2 A final dividend must not be declared unless the managers have made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the managers.

24.3 The managers' may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

24.4 Unless the members' resolution to declare a final dividend or managers' decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of units on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

#### **Art. 25. Payment of dividends and Other distributions.**

25.1 Where a dividend or other sum which is a distribution is payable in respect of a unit, it must be paid by one or more of the following means:

(a) transfer to a bank account specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;

(b) sending a check made payable to the distribution recipient by post to the distribution recipient at the distribution recipient's registered address (if the distribution recipient is a holder of the unit), or (in any other case) to an address specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;

(c) sending a check made payable to such person by post to such person at such address as the distribution recipient has specified either in writing or as the managers may otherwise decide; or

(d) any other means of payment as the managers agree with the distribution recipient either in writing or by such other means as the managers decide.

**Art. 26. No interest on distributions.** The company may not pay interest on any dividend or other sum payable in respect of a unit unless otherwise provided by the provisions of another agreement between the holder of that unit and the company.

#### **Art. 27. Unclaimed distributions.**

27.1 All dividends or other sums which are:

(a) payable in respect of units; and

(b) unclaimed after having been declared or become payable, may be invested or otherwise made use of by the managers for the benefit of the company until claimed.

27.2 If:

(a) five years have passed from the date on which a dividend or other sum became due for payment; and

(b) the distribution recipient has not claimed it, the distribution recipient is no longer entitled to that dividend or other sum and it ceases to remain owing by the company.

**Art. 28. Non-cash distributions.**

28.1 The members may, by ordinary resolution on the recommendation of the managers, decide to pay all or part of a dividend or other distribution payable in respect of a unit by transferring non-cash assets of equivalent value (including, without limitation, units or other securities in any company).

28.2 For the purposes of paying a non-cash distribution, the managers may make whatever arrangements they think fit, including, where any difficulty arises regarding the distribution:

- (a) fixing the value of any assets; and
- (b) paying cash to any distribution recipient on the basis of that value in order to adjust the rights of recipients.

**Art. 29. Waiver of distributions.** Distribution recipients may waive their entitlement to a dividend or other distribution payable in respect of a unit by giving the company notice in writing to that effect, but if:

- (a) the unit has more than one holder; or
- (b) more than one person is entitled to the unit, whether by reason of the death of one or more joint holders, or otherwise,

the notice is not effective unless it is expressed to be given, and signed, by all the holders or persons otherwise entitled to the unit.

**Statutory reserve and Capitalization of profits.**

**Art. 30. Statutory reserve.** Each fiscal year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profits to the statutory reserve. This requirement, however, does not apply if and so long as the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

**Art. 31. Authority to capitalize and Appropriation of capitalized sums.**

31.1 Subject to the articles, the members may by special resolution:

(a) resolve to capitalize any profits of the company (whether or not they are available for distribution) which are not required for paying a preferential dividend, or any sum standing to the credit of the company's issuance premium account or other reserve; and

(b) appropriate any sum which they so decide to capitalize (a "capitalized sum") to the persons who would have been entitled to it if it were distributed by way of dividend (the "persons entitled") and in the same proportions.

31.2 Capitalized sums must be applied:

- (a) on behalf of the persons entitled; and
- (b) in the same proportions as a dividend would have been distributed to them.

31.3 Any capitalized sum may be applied in paying up new units of a nominal amount equal to the capitalized sum which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

31.4 A capitalized sum which was appropriated from profits available for distribution may be applied in paying up new bonds of the company which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

31.5 Subject to the articles the managers may:

- (a) apply capitalized sums in accordance with paragraphs (3) and (4) partly in one way and partly in another; and
- (b) make such arrangements as they think fit to prevent units (or bonds) becoming distributable in fractions under this article (such as the making of cash payments instead).

**Part 4. Decision - Making by members****Art. 32. Written resolutions.**

32.1 The members can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolution in hard copy form and shall cast his vote in writing.

32.2 Article 39 (2) applies mutatis mutandis.

**Organisation of general meetings****Art. 33. Notice required of general meeting.**

33.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least eight (8) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

33.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

33.3 Notice of a general meeting of a company must be sent to:

- (a) every member of the company; and
- (b) every manager.

33.4 Notice of a general meeting of a company must state:

- (a) the time, date and place of the meeting; and
- (b) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

**Art. 34. Attendance and Speaking at general meetings.**

34.1 A person is able to exercise the right to speak at a general meeting when that person is in a position to communicate to all those attending the meeting, during the meeting, any information or opinions which that person has on the business of the meeting.

34.2 A person is able to exercise the right to vote at a general meeting when:

- (a) that person is able to vote, during the meeting, on resolutions put to the vote at the meeting, and
- (b) that person's vote can be taken into account in determining whether or not such resolutions are passed at the same time as the votes of all the other persons attending the meeting.

34.3 The managers may make whatever arrangements they consider appropriate to enable those attending a general meeting to exercise their rights to speak or vote at it.

34.4 In determining attendance at a general meeting, it is immaterial whether any two or more members attending it are in the same place as each other.

34.5 Two or more persons who are not in the same place as each other attend a general meeting if their circumstances are such that if they have (or were to have) rights to speak and vote at that meeting, they are (or would be) able to exercise them.

**Art. 35. Quorum for general meetings.** No business other than the appointment of the chairman of the meeting is to be transacted at a general meeting if the persons attending it do not constitute a quorum.

**Art. 36. Chairing general meetings.** The managers present or, if no managers are present, the meeting, must appoint a manager or member to chair the meeting, and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

**Art. 37. Attendance and Speaking by managers and non-members.**

37.1 Managers may attend and speak at general meetings, whether or not they are members.

37.2 The chairman of the meeting may permit other persons who are not:

- (a) members of the company; or
- (b) otherwise entitled to exercise the rights of members in relation to general meetings, to attend and speak at a general meeting.

**Art. 38. Adjournment.**

38.1 If the persons attending a general meeting within half an hour of the time at which the meeting was due to start do not constitute a quorum, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the chairman of the meeting must adjourn it.

38.2 The chairman of the meeting may adjourn a general meeting at which a quorum is present if:

- (a) the meeting consents to an adjournment; or
- (b) it appears to the chairman of the meeting that an adjournment is necessary to protect the safety of any person attending the meeting or ensure that the business of the meeting is conducted in an orderly manner.

38.3 The chairman of the meeting must adjourn a general meeting if directed to do so by the meeting.

38.4 When adjourning a general meeting, the chairman of the meeting must:

- (a) either specify the time and place to which it is adjourned or state that it is to continue at a time and place to be fixed by the managers; and
- (a) have regard to any directions as to the time and place of any adjournment which have been given by the meeting.

38.5 The company must give notice of the day on which the continuation of an adjourned meeting is to take place:

- (a) to the same persons to whom notice of the company's general meetings is required to be given; and
- (b) containing the same information which such notice is required to contain.

38.6 No business may be transacted at an adjourned general meeting which could not properly have been transacted at the meeting if the adjournment had not taken place.

**Voting at general meetings.**

**Art. 39. Voting: general.**

39.1 A resolution put to the vote of a general meeting must be decided on a show of hands unless a poll is duly demanded in accordance with the articles.

39.2 No resolution shall be validly passed unless adopted by members representing more than half of the capital. If this majority is not obtained, the members are to be convened a second time, by registered letter, and the resolutions are then passed by a simple majority of votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 40. Errors and Disputes.**

40.1 No objection may be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at the meeting is valid.

40.2 Any such objection must be referred to the chairman of the meeting, whose decision is final.

**Art. 41. Poll votes.**

41.1 A poll on a resolution may be demanded:

(a) in advance of the general meeting where it is to be put to the vote; or  
(b) at a general meeting, either before a show of hands on that resolution or immediately after the result of a show of hands on that resolution is declared.

41.2 A poll may be demanded by:

(a) the chairman of the meeting;  
(b) the managers;  
(c) two or more persons having the right to vote on the resolution; or  
(d) a person or persons representing not less than one tenth of the total voting rights of all the members having the right to vote on the resolution.

41.3 A demand for a poll may be withdrawn if:

(a) the poll has not yet been taken; and  
(b) the chairman of the meeting consents to the withdrawal.

41.4 Polls must be taken immediately and in such manner as the chairman of the meeting directs.

**Art. 42. Amendments to resolutions.**

42.1 An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

(a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than 48 hours before the meeting is to take place (or such later time as the chairman of the meeting may determine); and

(b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chairman of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

42.2 A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

(a) the chairman of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and

(b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.

(c) If the chairman of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chairman's error does not invalidate the vote on that resolution.

**Part 5. Administrative Arrangements.****Art. 43. Means of communication to be used.**

43.1 Subject to the articles, anything sent or supplied by or to the company under the articles may be sent or supplied in any way in which the Commercial Companies Act 1915 provides for documents or information which are authorized or required by any provision of that Act to be sent or supplied by or to the company.

43.2 Subject to the articles, any notice or document to be sent or supplied to a manager in connection with the taking of decisions by managers may also be sent or supplied by the means by which that manager has asked to be sent or supplied with such notices or documents for the time being.

43.3 A manager may agree with the company that notices or documents sent to that manager in a particular way are to be deemed to have been received within a specified time of their being sent, and for the specified time to be less than 48 hours.

**Art. 44. No right to inspect accounts and Other records.** Except as provided by law or authorized by the managers or an ordinary resolution of the members, no person is entitled to inspect any of the company's accounting or other records or documents merely by virtue of being a member.

**Art. 45. Indemnity and Insurance.**

45.1 Any manager or former manager of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and

(b) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.

45.2 The managers may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any manager or former manager of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.

45.3 This article does not authorize any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December 2013.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) units with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each, numbered 1 to 20,000 and resolves to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) which amount shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as follows:

- Matthew William Hankins, born on February 10, 1978, with professional address at 401 North Michigan Avenue, 33<sup>rd</sup> floor, Chicago, IL 60611, United States of America, as manager A of the company for an indefinite term;
- Kuy Ly Ang, born in Phnom Penh (Cambodia) on February 16, 1967, with professional address at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, as manager B of the company for an indefinite term; and
- Sébastien Pauchot, born in Paris (France) on March 1, 1976, with professional address at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, as manager B of the company for an indefinite term.

2. The registered office of the Company is located at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quinzisième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PS1 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital de vingt mille dollars américains (USD 20.000.-),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## Statuts

### Partie 1. Interprétation et forme juridique

#### Art. 1<sup>er</sup>. Interprétation et Termes Définis.

1.1. Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«Statuts» les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

«Numéraire Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la société (comprenant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (comprenant le montant porté au crédit du compte de prime d'émission mais seulement si et dans la mesure où la Société a des Recettes qui ne constituent pas un bénéfice ou d'une autre manière ne provoquent pas de mutation au crédit du bilan de la Société) et, le cas échéant, (ii) le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve statutaire relatifs aux Parts à racheter/rembourser et réduit par (x) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (y) toutes sommes à placer en réserves en vertu des exigences de la loi ou des statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires en question;

«faillite» signifie la faillite ou composition de la dette ou procédure similaire du type suspension de paiement, gestion contrôlée ou toute procédure d'insolvabilité listée dans les annexes du Règlement du Conseil (CE) No. 1346/2000 du 29 mai 2000 sur les procédures d'insolvabilité ou toute procédure dans la juridiction dans ou en dehors de l'Union Européenne ayant un effet similaire;

«Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915» signifie la Loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

«capitaux propres distribuables» signifie, à tout moment, la somme du bénéfice ou de la perte de l'année en cours plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et en conformité avec l'article 30;

«dividende final» le dividende déterminé par référence au bénéfice défini dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a adoptés;

«intégralement libéré» signifie, pour une Part, que la valeur nominale et une prime d'émission à payer à la société concernant cette Part ont été versées à la société;

«société du groupe» signifie la société mère ultime de la société ou les sociétés mères ultimes, qu'elle(s) ai(en)t ou non la personnalité juridique et toute filiale de cette ou ces sociétés mères;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie une date qui n'est pas antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat ou remboursement des Parts;

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la société à la Date des Comptes Intérimaires en question;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant nommé en tant que tel par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant nommé en tant que tel par l'assemblée générale;

«associé» signifie un associé de la société en tant que propriétaire d'une ou plusieurs parts;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés de la société adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social ou à la majorité simple des voix, le cas échéant, sous réserve de et en conformité avec les articles 31 ou 38;

«payé» signifie payé ou comptabilisé comme payé;

«participer» sera interprété conformément à l'article 8;

«Recettes» signifie toutes les recettes en numéraire ou en liquide de la société au cours d'une période quelle qu'en soit la source (en ce compris toutes les distributions reçues par la société à titre de remboursement de capital par une filiale);

«résolution spéciale» signifie une résolution des associés de la société adoptée à la majorité en nombre d'associés représentant au moins les trois-quarts du capital;

«filiale» signifie une filiale au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915, avec ou sans personnalité juridique;

«parts» signifie les parts dans le capital de la société.

1.2. Sauf si le contexte le requiert autrement, les autres termes et expressions contenus dans les statuts ont la même signification que dans la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 telle qu'en vigueur à la date à laquelle les statuts deviennent exécutoires.

1.3. L'invalidité ou le caractère inexécutable d'une stipulation des statuts n'affectera pas la validité ou le caractère exécutable des autres stipulations des statuts.

#### Art. 2. Dénomination, Forme Juridique, etc.

2.1. Le nom de la société est PS2 Luxco S.à r.l.

2.2. La Société est une société à responsabilité limitée en vertu de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 et est constituée pour une durée indéterminée. La responsabilité des associés est limitée au montant, s'il y a lieu, non payé des parts qu'ils détiennent.

2.3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.4. L'objet de la société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit en ce compris mais sans limitation la gestion et l'octroi de permis de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit et la facturation et la réception de royalties sur tout brevet, marque et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.5. L'exercice social de la société coïncide à l'année civile.

## **Partie 2. Gérants Pouvoirs des gérants et Responsabilités**

### **Art. 3. Autorité des gérants et Pouvoir de représenter et d'Engager la société.**

3.1. Sous réserve des statuts, les gérants sont responsables de la gestion de l'activité de la société, pour laquelle ils peuvent exercer tous les pouvoirs de la sociétés.

3.2. Si deux gérants ou plus sont nommés, ils constitueront ensemble un conseil de gérance, lequel se composera d'un ou plusieurs gérants A et/ou d'un ou plusieurs gérants B. Les gérants B doivent résider au Grand-Duché de Luxembourg.

3.3. Le conseil de gérance (ou si la société n'a qu'un gérant, le gérant unique) représente et engage la société vis-à-vis des tiers. Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B peuvent également représenter et engager la société.

### **Art. 4. Délégation des Gérants.**

4.1. Sous réserve des statuts, les gérants peuvent déléguer un des pouvoirs qui leur sont conférés d'après les statuts:

- (a) à telle personne ou telles personnes;
  - (b) par tels moyens (en ce compris par procuration);
  - (c) dans telle mesure;
  - (d) concernant telles questions ou territoires; et
  - (e) à telles conditions,
- qu'ils considèrent appropriés.

4.2. Si les gérants le précisent, une telle délégation peut permettre la délégation des pouvoirs des gérants par la personne à qui ils ont été délégués.

4.3. Les gérants peuvent révoquer une délégation en tout ou partie ou modifier ses conditions.

4.4. Une telle délégation sera régie par les règles générales concernant les procurations.

## Prise de décisions des gérants

### Art. 5. Prise de Décisions collective des gérants.

5.1. La règle générale de prise de décision par les gérants est que toute décision des gérants doit être soit une décision à la majorité ou prise conformément à l'article 7.

5.2. Si la société n'a qu'un gérant, la règle générale ne s'applique pas et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des stipulations des statuts concernant la prise de décision des gérants.

### Art. 6. Décisions Unanimes.

6.1. Une décision des gérants est prise conformément à cet article quand tous les gérants s'indiquent les uns les autres, peu importe le moyen qu'ils partagent, une vision commune de la question.

6.2. Une telle décision peut prendre la forme d'une résolution par écrit, dont chaque gérant a signé une copie ou pour laquelle chaque gérant a indiqué son accord par écrit.

### Art. 7. Convocation d'une réunion des gérants.

7.1. Un gérant peut convoquer une réunion des gérants en avisant les autres gérants de la réunion.

7.2. La convocation à une réunion des gérants doit indiquer:

(a) la date et l'heure envisagée;

(b) l'endroit où elle aura lieu; et

(c) s'il est prévu que les gérants participant à la réunion ne soient pas au même endroit, la manière de communication envisagée les uns avec les autres pendant la réunion.

7.3. La convocation à une réunion des gérants doit être adressée à tous les gérants mais pas obligatoirement par écrit.

7.4. Une convocation à une réunion des gérants n'a pas besoin d'être adressée aux gérants qui ont renoncé à leur droit de convocation à cette réunion, en informant la société soit avant ou après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la réunion, il n'affecte pas la validité de la réunion ou aucune des questions abordées à cette dernière.

### Art. 8. Participation aux réunions des gérants.

8.1. Sous réserve des statuts, les gérants participent à une réunion ou une partie de la réunion lorsque:

(a) la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux statuts; et

(b) ils peuvent se communiquer les informations ou avis qu'ils ont sur un point particulier de l'ordre du jour.

8.2. En déterminant si les gérants participent à une réunion des gérants, il n'est pas nécessaire d'identifier l'endroit où se trouve le gérant ni la manière dont ils communiquent entre eux; à condition, toutefois, que les moyens de communication utilisés permettent à tous les participants de communiquer convenablement et en même temps.

### Art. 9. Quorum aux réunions des gérants.

9.1. Aucune proposition, sauf celle de convoquer une autre réunion, ne sera votée à une réunion des gérants sans quorum atteint.

9.2. Le quorum aux réunions des gérants peut être fixé de temps à autre par une décision des gérants mais ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B.

9.3. Si le nombre total de gérants est inférieur au quorum requis, les gérants ne prendront pas de décision autre que celle de convoquer une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer d'autres gérants.

**Art. 10. Voix prépondérante.** Si les nombres de voix pour et contre une proposition sont égaux, le président de la réunion a une voix prépondérante. Ceci ne s'applique pas si, conformément aux statuts, le président de la réunion n'est pas considéré comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

### Art. 11. Conflits d'intérêt.

11.1. Si une décision envisagée des gérants concerne une transaction ou une proposition en cours ou envisagée avec la société dans laquelle un gérant a un intérêt, ce gérant ne sera pas compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

11.2. Toutefois, si le paragraphe 3 s'applique, un gérant qui a un intérêt dans une transaction ou une proposition en cours ou envisagée avec la société sera compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

11.3. Ce paragraphe s'applique quand:

(a) les associés par résolution ordinaire suspendent la stipulation des statuts qui autrement empêcherait un gérant d'être compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum;

(b) l'intérêt du gérant ne peut pas raisonnablement être considéré comme susceptible de causer un conflit d'intérêt; ou

(c) le conflit d'intérêt du gérant provient d'un motif autorisé.

11.4. Pour les besoins de cet article, les motifs autorisés sont les suivants:

(a) une garantie donnée ou à donner par un gérant ou à un gérant concernant une obligation supportée par ou pour le compte de la société ou une de ses filiales;

(b) une souscription, ou un accord de souscription, à des parts ou autres titres de la société ou une de ses filiales, et de prise ferme directe ou indirecte, ou garantie de la souscription à de telles parts ou titres; et

(c) des arrangements en vertu desquels des bénéfices sont mis à disposition des employés, gérants et administrateurs, ou des anciens employés de la société ou d'une de ses filiales qui ne prévoient pas de bénéfices spéciaux pour les gérants et administrateurs ou les anciens gérants et administrateurs.

11.5. Pour les besoins de cet article, les références à décision envisagée et processus de prise de décision incluent toute réunion des gérants ou une partie d'une réunion des gérants.

11.6. Sous réserve du paragraphe (7), si une question concernant le droit d'un gérant de participer à une réunion (ou à une partie d'une réunion) aux fins du quorum se pose à une réunion, la question peut, avant la conclusion de la réunion, être référée au président de la réunion dont les règles relatives à tout gérant autre que le président sera définitive et décisive.

11.7. Si une question concernant le droit de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) devait se poser à l'égard du président de la réunion, la question sera tranchée par une décision des gérants lors de cette réunion, aux fins de laquelle le président de la réunion ne devra pas être considéré comme participant à la réunion (ou à la partie de la réunion) aux fins du quorum et du vote.

**Art. 12. Pouvoir discrétionnaire des gérants de fixer des règles supplémentaires.** Sous réserve des statuts, les gérants peuvent fixer toute règle qu'ils jugent appropriée sur la façon de prendre des décisions, et sur la façon dont ces règles doivent être consignées ou communiquées aux gérants.

### Nomination des gérants

**Art. 13. Durée du mandat.** Les gérants sont nommés par l'assemblée générale pour une durée limitée ou illimitée. Si aucune durée n'est précisée, la durée sera considérée comme illimitée.

**Art. 14. Fin du mandat d'un gérant.** Une personne cesse d'être un gérant dès que:

(a) cette personne cesse d'être gérant en vertu d'une disposition de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 ou fait l'objet d'une interdiction légale;

(b) une ordonnance de faillite personnelle a été rendue contre cette personne;

(c) cette personne est révoquée par résolution ordinaire, avec ou sans motif, même avant la fin de son mandat; et/ou

(d) la société a reçu une notification du gérant, selon laquelle ce dernier démissionne de ses fonctions, et que cette démission a pris effet conformément aux dispositions de cet avis.

**Art. 15. Rémunération et dépenses des gérants.**

15.1. Sauf décision contraire du conseil de gérance, les gérants ne sont pas responsables envers la société des rémunérations qu'ils perçoivent en tant que directeurs, gérants ou autres agents ou employés de la société, ou de toute autre personne morale dans laquelle la société détient des intérêts.

15.2. La société peut rembourser toute dépense raisonnable que les gérants ont engagé à juste titre en raison de leur participation à:

(a) des réunions des gérants;

(b) des assemblées générales; ou

(c) des réunions distinctes des détenteurs de toute de parts ou d'obligations de la société ou, autrement en relation avec l'exercice de leurs pouvoirs et l'exonération de leurs responsabilités par rapport à la société.

### Partie 3. Parts et Distributions

**Art. 16. Capital.**

16.1. Le capital social de la société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune.

En plus du capital social, un (des) compte(s) de prime d'émission sur le(s)quel(s) toute prime payée sur une(des) part (s) en plus de sa(leur) valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le rachat de parts en vertu de l'article 17. des statuts, compenser des pertes nettes, effectuer des distributions aux associés ou affecter les fonds à la réserve légale.

16.2. Aucune part ne sera émise pour moins du total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

16.3. Le fait d'être propriétaire d'une part vaut connaissance tacite des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale.

**Art. 17. Rachat et remboursement des parts.**

17.1. Le capital social de la société peut être réduit par le rachat et l'annulation ou par le remboursement d'une ou plusieurs Parts.

17.2. Les parts peuvent être rachetées et sont passibles d'être remboursées sous réserve de et en conformité avec les termes, conditions et modalités de rachat ou de remboursement tels que décidés de temps à autre par le conseil de gérance. Les termes du rachat ou du remboursement peuvent prévoir que le montant à payer pour le rachat (le «Montant d'Annulation») peut, par accord entre la société et le détenteur des Parts, être payé à une date ultérieure à la date de rachat. Sinon, les parts doivent être payées au moment du rachat.

17.3. Les parts peuvent seulement être rachetées à partir de capitaux propres distribuables et les produits d'une nouvelle émission simultanée de parts faite aux fins du remboursement ou de l'amortissement (en ce compris toute somme transférée au compte de prime d'émission pour nouvelles parts).

17.4. Lorsque les parts sont rachetées, les parts sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

17.5. Si, à l'approbation des comptes annuels pour un exercice social au cours duquel des parts ont été remboursées, les capitaux propres distribuables déterminés par référence à ces comptes annuels sont négatifs, alors les (anciens) détenteurs des parts remboursées devront:

- (a) reverser le Montant d'Annulation (ou une partie) à la société pour couvrir le déficit; ou
- (b) en cas de remboursement par distribution en nature, verser à la société une somme égale à la valeur la plus petite entre la valeur de la distribution (au moment où elle a été effectuée) et le déficit.

**Art. 18. Pouvoirs d'émettre différentes classe de parts.** Sans préjudice des droits attachés à toute part existante, les statuts peuvent être modifiés pour émettre d'autres classes de parts sociales assorties de droits ou de restrictions qui peuvent être déterminées par résolution spéciale. Une modification des statuts qui serait préjudiciable aux droits liés à une ou plusieurs parts, requière le consentement des détenteurs des parts concernées.

**Art. 19. Absence de caractère contraignant, pour la société, des intérêts non absolus.** Les parts sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par part.

#### **Art. 20. Certificats de Parts.**

20.1. La société doit émettre à chaque associé qui le demande, gratuitement, un ou plusieurs certificats pour les parts que cet associé possède.

20.2. Chaque certificat doit préciser:

- (a) le nombre de parts pour lequel il est délivré;
- (b) la valeur nominale de ces parts;
- (c) que ces parts sont intégralement libérées; et
- (d) tout numéro distinctif qui leur est attribué.

20.3. Si plusieurs personnes possèdent une part, un seul certificat sera émis en ce qui la concerne.

#### **Art. 21. Remplacement des certificats de parts.**

21.1. Si un certificat émis au titre des parts d'un associé est:

- (a) endommagé ou rendu illisible; ou
- (b) déclaré perdu, volé ou détruit, cet associé est en droit de se faire délivrer un certificat de remplacement pour ces mêmes parts.

21.2. Un associé exerçant son droit de se faire délivrer ce certificat de remplacement:

- (a) peut exercer en même temps le droit de se voir émettre un seul certificat ou des certificats distincts;
- (b) doit renvoyer à la société le certificat à remplacer s'il est endommagé ou illisible; et
- (c) doit se conformer aux conditions en matière de preuve, d'indemnité, et de paiement de frais abordables fixés par les gérants.

#### **Art. 22. Cessions de parts.**

22.1. Les parts sont librement cessibles entre les associés au moyen d'un acte de cession, sous la forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par les gérants, qui est exécuté par ou au nom du cédant. Les parts ne peuvent pas être cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

22.2. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part.

22.3. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

#### **Art. 23. Transmission de parts.**

23.1. Les parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois-quarts des parts détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour le transfert des parts aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

23.2. Si les parts sont autrement transmises par application de la loi, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts, en ce compris le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale, et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que le transmission ait été approuvé par les associés représentant les trois-quarts des autres parts de la société.

### **Dividendes et Autres distributions**

#### **Art. 24. Procédure de déclaration de dividende.**

24.1. Les associés peuvent, par résolution ordinaire, déclarer un dividende final.

24.2. Un dividende final ne doit pas être déclaré à moins que les gérants n'aient formulé une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par les gérants.

24.3. Les gérants peuvent décider de payer un dividende intérimaire (ou d'effectuer une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

24.4. Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision des gérants de payer un dividende intérimaire (ou d'effectuer une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le dividende doit être versé par référence aux parts détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser.

#### **Art. 25. Paiement des dividendes et Autres distributions.**

25.1. Lorsqu'un dividende ou toute autre somme consistant en une distribution, est payable à l'égard d'une part, il doit être payé par un ou plusieurs des moyens suivants:

(a) transfert vers un compte bancaire indiqué par le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(b) envoi d'un chèque libellé au nom du bénéficiaire de la distribution, par les services postaux, à l'adresse enregistrée du bénéficiaire de la distribution (si le bénéficiaire de la distribution est un titulaire de la part), ou (dans tous les autres cas) à une adresse spécifiée par le bénéficiaire de la distribution soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(c) l'envoi d'un chèque libellé au nom de la personne, par les services postaux, à la personne et à l'adresse spécifiées par bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants; ou

(d) tout autre moyen de paiement dont les gérants conviennent avec le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit par tout autre moyen dont les gérants décideront.

**Art. 26. Absence d'intérêts sur les distributions.** La société peut ne pas payer d'intérêts sur tout dividende ou toute autre somme payable au titre d'une part, sauf disposition contraire prévue par les dispositions de tout autre accord intervenu entre le détenteur de cette part et la société.

#### **Art. 27. Distributions non réclamées.**

27.1. Tous les dividendes ou autres sommes qui sont:

(a) payables au titre des parts; et

(b) non réclamés après avoir été déclarés ou être devenus exigibles, peuvent être investis ou mis à profit de toute autre façon par les gérants de la société pour le bénéfice de la société, jusqu'à leur revendication.

27.2. Si:

(a) cinq années se sont écoulées depuis la date à laquelle un dividende ou toute autre somme est devenue exigible; et

(b) le bénéficiaire de distribution ne l'a pas revendiqué, le bénéficiaire de la distribution n'a plus droit à ce dividende ou à toute autre somme et ceux-ci cessent d'être dus par la société.

#### **Art. 28. Distributions en nature.**

28.1. Les associés peuvent, par résolution ordinaire, sur recommandation des gérants, décider de payer tout ou partie d'un dividende ou toute autre distribution payable au titre d'une part, en transférant des actifs en nature d'une valeur équivalente (y compris, sans limite, des parts ou autres titres dans toute société).

28.2. Aux fins du paiement d'une distribution en nature, les gérants peuvent prendre les dispositions qu'ils jugent appropriées, notamment, en cas de difficulté concernant la distribution:

(a) fixer la valeur des actifs; et

(b) payer en numéraire tout bénéficiaire de la distribution, sur la base de cette valeur, afin d'ajuster les droits des bénéficiaires.

#### **Art. 29. Renonciation aux distributions.**

29.1. Les bénéficiaires de la distribution peuvent renoncer à leur droit à un dividende ou à toute autre distribution payable au titre d'une part sociale, en avisant la société par écrit à cet effet, mais si:

(a) la part a plus d'un propriétaire; ou

(b) plusieurs personnes détiennent un droit sur la part, soit en raison du décès d'un ou plusieurs détenteurs conjoints, ou pour une autre raison,

l'avis ne produit ses effets que s'il est émis afin d'être donné, et signé, par tous les titulaires ou les personnes qui détiennent par ailleurs un droit sur la part.

### **Réserve légale et capitalisation des bénéfices**

**Art. 30. Réserve légale.** Chaque exercice social, la société doit affecter un montant égal à cinq pour cent (5%) de ses bénéfices nets à la réserve légale. Cette exigence, toutefois, ne s'applique pas si et tant que la réserve l'égal s'élève à dix pour cent (10%) du capital social.

#### **Art. 31. Pouvoir de capitaliser et appropriation des sommes capitalisées.**

31.1. Sous réserve des statuts, les associés peuvent par résolutions spéciales:

(a) décider de capitaliser des bénéfices de la société (qu'ils soient disponibles ou non pour une distribution) qui ne sont pas requis pour le paiement d'un dividende préférentiel, ou toute somme portée au crédit du compte de prime d'émission ou d'une autre réserve; et

(b) s'approprier toute somme qu'ils décident de capitaliser (une «somme capitalisée») à des personnes qui y auraient eu droit si elle avait été distribuée comme dividende (la «personne ayant droit») et dans les mêmes proportions.

31.2. Les sommes capitalisées doivent être appliquées:

(a) pour le compte des personnes ayant droit; et

(b) dans les mêmes proportions qu'un dividende qui leur auraient été distribués.

31.3. Toute somme capitalisée peut être appliquée au paiement de nouvelles parts d'une valeur nominale égale à la somme capitalisée qui sont alors émises créditées comme intégralement libérées aux personnes ayant droit ou selon les indications de ces dernières.

31.4. Une somme capitalisée qui a été appropriée à partir de bénéfices disponibles pour une distribution peut être utilisée pour le paiement de nouvelles obligations de la société qui sont alors émises et créditées comme intégralement libérées aux personnes ayant droit ou selon les indications de ces dernières.

31.5. Sous réserve des statuts, les gérants peuvent:

(a) appliquer les sommes capitalisées conformément aux paragraphes 3 et 4 en partie d'une façon et en partie de l'autre; et

(b) s'arranger, s'ils le jugent approprié, pour empêcher les parts (ou obligations) de devenir distribuables en fraction (tel que faire des paiements en numéraires à la place).

### **Partie 4. Prise de décision des associés**

#### **Art. 32. Résolutions écrites.**

32.1. Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution par écrit et exprimera son vote par écrit.

32.2. L'article 39.2 s'applique mutatis mutandis.

### **Organisation des assemblées générales**

#### **Art. 33. Notifications requises pour les assemblées générales.**

33.1. Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins huit (8) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

33.2. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si les associés y consentent.

33.3. Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

(a) tous les associés de la société; et

(b) tous les gérants.

33.4. Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

(a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée; et

(b) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

#### **Art. 34. Présence et intervention aux assemblées générales.**

34.1. Une personne peut exercer le droit de s'exprimer lors d'une assemblée générale lorsque cette personne est en mesure de communiquer à tous les participants à la réunion, au cours de la réunion, toutes les informations ou opinions que cette personne a sur l'ordre du jour de la réunion.

34.2. Une personne est en mesure d'exercer le droit de voter à une assemblée générale lorsque:

(a) cette personne est en mesure de voter, au cours de l'assemblée, sur les résolutions mises au vote lors de l'assemblée; et

(b) le vote de cette personne peut être pris en compte pour déterminer si ces résolutions sont ou non adoptées en même temps que les votes de toutes les autres personnes participant à l'assemblée.

34.3. Les gérants peuvent prendre toutes les dispositions qu'ils jugent appropriées pour permettre à ceux qui participent à une assemblée générale d'exercer leurs droits de s'exprimer ou de voter lors de celle-ci.

34.4. Pour déterminer les présences à une assemblée générale, le fait que deux ou plusieurs participants se trouvent ou non l'un et l'autre au même endroit n'est pas déterminant.

34.5. Deux ou plusieurs personnes qui ne se trouvent pas au même endroit assistent à une assemblée générale lorsque les circonstances leur permettent (ou leur permettraient) d'exercer leurs droits de s'exprimer et de voter lors de cette assemblée, elles peuvent (ou pourraient) exercer lesdits droits.

**Art. 35. Quorum aux assemblées générales.** Aucune question autre que la désignation du président de l'assemblée ne doit être traitée en assemblée générale si les personnes y assistant ne constituent pas le quorum.

**Art. 36. Présidence des assemblées générales.** Les gérants présents, ou si aucun gérant n'est présent l'assemblée, doit désigner un gérant ou un associé pour présider la réunion, et la désignation du président de l'assemblée doit être le premier point de l'assemblée.

**Art. 37. Participation et intervention des gérants et des non-associés.**

37.1. Les gérants peuvent assister et intervenir à des assemblées générales, qu'ils soient ou non associés.

37.2. Le président de l'assemblée peut autoriser d'autres personnes qui ne sont pas:

(a) associés de la société; ou

(b) habilités à un autre titre à exercer les droits des associés lors des assemblées générales, à assister et à intervenir à une assemblée générale.

**Art. 38. Ajournement.**

38.1. Si les personnes qui assistent à une assemblée générale ne constituent pas un quorum dans la demi-heure suivant l'heure à laquelle la réunion devait commencer, ou si, au cours d'une assemblée, le quorum cesse d'être atteint, le président de l'assemblée doit l'ajourner.

38.2. Le président de la réunion peut ajourner une assemblée générale pour laquelle le quorum est atteint si:

(a) l'assemblée autorise un ajournement; ou

(b) il semble au président de l'assemblée qu'un ajournement est nécessaire afin de protéger la sécurité de toute personne participant à l'assemblée, ou de s'assurer que l'ordre du jour de l'assemblée se déroule de manière ordonnée.

38.3. Le président de l'assemblée doit ajourner une assemblée générale si cela lui a été enjoint par l'assemblée.

38.4. Lors de l'ajournement d'une assemblée générale, le président de l'assemblée doit:

(a) soit spécifier l'heure et le lieu auxquels elle est renvoyée, soit indiquer qu'elle se poursuivra à l'heure et au lieu qui seront fixés par les gérants; et

(b) tenir compte des directives relatives au moment et au lieu de tout renvoi qui ont été données par l'assemblée.

38.5. La société doit informer du jour auquel se tiendra la suite de l'assemblée générale ajournée:

(a) les mêmes personnes que celles auxquelles tout avis relatif aux assemblées générales de la société doit être donné; et

(b) au moyen d'un avis comportant les mêmes informations que celle que ledit avis doit comporter.

38.6. Aucun point de l'ordre du jour ne peut être traité lors d'une assemblée générale ajournée, qui n'aurait pas pu être dûment traité lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu.

### **Vote aux assemblées générales**

**Art. 39. Vote: généralités.**

39.1. Une résolution soumise au vote d'une assemblée générale doit être décidée à main levée sauf si un scrutin est réclamé en bonne et due forme conformément aux statuts.

39.2. Une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, les associés seront convoqués une seconde fois, par lettre recommandée, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité simple des votes exprimés, sans distinction de la proportion du capital social représenté.

**Art. 40. Erreurs et contestations.**

40.1. Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée ou l'assemblée ajournée à laquelle le vote contesté est présenté, et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de l'assemblée est valable.

40.2. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

**Art. 41. Votes par scrutin.**

41.1. Un vote par scrutin sur une résolution peut être exigé:

(a) par anticipation de l'assemblée générale à laquelle elle doit être soumise au vote; ou  
(b) à une assemblée générale, soit avant un vote à main levée sur cette résolution soit immédiatement après que le résultat d'un vote à main levée sur cette résolution est déclaré.

41.2. Un vote par scrutin peut être demandé par:

(a) le président de l'assemblée;  
(b) les gérants;  
(c) deux ou plusieurs personnes ayant le droit de voter sur la résolution; ou  
(d) une ou plusieurs personnes représentant au moins un dixième des droits de vote de tous les associés ayant le droit de voter sur la résolution.

41.3. Une demande de vote par scrutin peut être retirée si:

(a) le vote n'a pas encore été effectué; et  
(b) le président de l'assemblée autorise le retrait.

41.4. Il doit être procédé aux votes immédiatement et de la manière indiquée par le président de l'assemblée.

#### **Art. 42. Modifications des résolutions.**

42.1. Une résolution ordinaire devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

(a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter lors de l'assemblée générale à laquelle elle doit être proposée, au moins 48 heures avant que l'assemblée ait lieu (ou avant une date ultérieure que le président de l'assemblée peut déterminer); et

(b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification substantielle de la portée de la résolution.

42.2. Une résolution spéciale devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

(a) le président de la réunion propose la modification à l'assemblée générale à laquelle la résolution doit être proposée; et

(b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou matérielle dans la résolution;

(c) si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

### **Partie 5. Arrangements administratifs**

#### **Art. 43. Moyens de communication à utiliser.**

43.1. Sous réserve des statuts, tout objet envoyé ou délivré par ou à la société, en vertu des statuts peut être envoyé ou livré de la façon requise par la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 pour les documents ou les informations dont l'envoi ou la délivrance par ou à la société, est autorisé ou requis par toute disposition de cette loi.

43.2. Sous réserve des statuts, tout avis ou document devant être envoyé ou délivré à un gérant en relation avec la prise de décisions par les gérants, peut également être envoyé ou délivré par le moyen demandé par ce gérant pour l'envoi et la délivrance de ces avis ou documents à ce moment.

43.3. Un gérant peut convenir avec la société que les avis ou les documents envoyés à ce gérant de façon particulière doivent être réputés avoir été reçus dans un délai déterminé à compter de leur envoi, ce délai ne pouvant être inférieur à 48 heures.

**Art. 44. Aucun droit d'inspection des comptes et Autres registres.** Sauf si la loi ou une résolution ordinaire des associés le prévoit ou si les gérants l'autorisent, aucune personne n'a le droit d'inspecter un livre comptable ou autre registre ou document quels qu'ils soient simplement en vertu de sa qualité d'associé.

#### **Art. 45. Indemnité et Assurance.**

45.1. (1) Un gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe;

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que responsable de la société ou d'une société du groupe.

45.2. Les gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe.

45.3. Cet article n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de cet acte et s'achève le trente et un décembre 2013.

*Souscription et Libération*

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, numérotées 1 à 20.000 et décide de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000), qui sera entièrement affecté au compte de capital social.

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

*Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme suit:

- Matthew William Hankins, né le 10 février 1978, dont l'adresse professionnelle se situe 401 North Michigan Avenue, 33<sup>rd</sup> floor, Chicago, IL 60611, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant A de la société pour une durée indéterminée;

- Kuy Ly Ang, né à Phnom Penh (Cambodge) le 16 février 1967, dont l'adresse professionnelle se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée; et

- Sébastien Pauchot, né à Paris (France) le 1<sup>er</sup> mars 1976, dont l'adresse professionnelle se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34588. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118969/1055.

(130144714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**COREdART S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3564 Dudelange, 39, rue Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 57.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COREdART S.à r.l.*

Référence de publication: 2013116599/10.

(130141788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Ellebasi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 114.456.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 04 avril 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Ellebasi S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B114.456 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 27 juillet 2013.

Et ce avec effet au 27 juillet 2013.

Fait à Luxembourg, le 13 août 2013.

Signatures

*L'Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2013116631/15.

(130141962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Consofi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 69.053.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116598/9.

(130142087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**CVI EMCVF Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116604/9.

(130141577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**CVI GVF Luxembourg Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116605/9.

(130141626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**CVI Lux Montparnasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116606/9.

(130141634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**CVI Luxembourg Forty, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116607/9.

(130141641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**CVI Luxembourg Twenty-Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.403.

---

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116608/9.

(130141584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**CVI Luxembourg Twenty-Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.403.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116609/9.

(130141770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**CRS Fuels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9170 Mertzig, 1, Zanerknupp.

R.C.S. Luxembourg B 147.252.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CRS FUELS S.A.*

Référence de publication: 2013116603/10.

(130141820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**CVIC Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.791.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116610/9.

(130141778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Courtois Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 124.509.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116600/10.

(130141508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**F.G. S.A. - Finanziaria Generale Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.083.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 7 février 2013, sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société anonyme F.G. S.A. - FINANZIARIA GENERALE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, dénoncé le 22 mai 2006,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Bénédicte DAOÛT-FEUERBACH

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013116660/16.

(130141642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Euro Vat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 136.746.

Il résulte des résolutions prises en date du 1<sup>er</sup> août 2013 que le siège social de la Société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013 de L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch à L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013116633/11.

(130141680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**European Capital Investment Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 178.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116634/11.

(130141966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**DNR (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 51.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DNR (Luxembourg) HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013116625/10.

(130141791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**DNR (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 51.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DNR (Luxembourg) HOLDING S.A.  
Référence de publication: 2013116624/10.  
(130141790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Dorafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 43.146.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DORAFIN S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013116627/12.  
(130141877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Dream Lease S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 259A, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 110.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DREAM LEASE S.A.*

Référence de publication: 2013116628/10.  
(130141847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**DNR (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 51.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DNR (Luxembourg) HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013116626/10.  
(130141792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Dec Second Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 116.882.159,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 88.483.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116621/10.  
(130141865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Citée Car, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Luxembourg, 1, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 163.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013116586/11.

(130141633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Credit-Management Systems Europe (CSE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.673.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 juillet 2013*

*Résolutions*

Monsieur Lucien Voet étant décédé le 15/02/2011, Monsieur Patrick Vanhoute, né le 16/08/1954 à Antwerpen (Belgique), demeurant professionnellement au 59, Boulevard Grande Duchesse Charlotte à L - 1331 Luxembourg, est nommé représentant de la société Community Link, administrateur de la société Credit-Management Systems Europe (CSE) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116602/13.

(130142096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Computerhellef Doheem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint-Michel.

R.C.S. Luxembourg B 117.892.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPUTERHELLEF DOHEEM SARL

Référence de publication: 2013116597/10.

(130141463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Cicade S.C.P., Société Civile Particulière.**

Siège social: L-3345 Leudelange, 15, rue Belle Vue.

R.C.S. Luxembourg E 1.230.

—  
La nouvelle adresse de Monsieur Claude Bindels, administrateur, est la suivante:

- 15, Rue Belle Vue

L-3345 LEUDELANGE

Pour extrait Conforme

Signature

Référence de publication: 2013116581/12.

(130141488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Zest Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.156.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 juillet 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Madame Anne-Marie Goffinet, Messieurs Régis Leoni et Jean-Luc Neyens, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

2. de nommer Monsieur Gianni Romano, avec adresse professionnelle au 8, Boulevard des Moulins, MC-98000 MONACO, en qualité d'administrateur, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

3. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 19 août 2013.

*Pour Zest Asset Management Sicav*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / *Fondé de pouvoir*

Référence de publication: 2013119084/22.

(130144305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**CHLJ Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.229.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116580/10.

(130142052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Vence Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 108.858.

---

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013119063/10.

(130144482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**Venetie Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 136.679.

---

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013119064/10.

(130144474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**VEREF I Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.388.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119065/10.

(130144457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**VEREF I Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.388.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119066/10.

(130144458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

---

**Longchamps Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.025.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013119445/14.

(130144988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

---

**Lanchester S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.746.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 juin 2013, le mandat de DELOITTE AUDIT, ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Réviseur Indépendant, a été renouvelé pour une durée d'un an.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, RCS Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LANCHESTER S.A., société anonyme: Madame Nathalie Lett, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Yves Biewer.

Luxembourg, le 12/08/2013.

Pour: LANCHESTER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013119433/22.

(130145181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

---

**Lanchester S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.08.2013.

Pour: LANCHESTER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Hélène Schorr

Référence de publication: 2013119434/15.

(130145182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

---

**Le Cellier Romain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 147.473.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 août 2013*

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

Est nommé, avec effet immédiat, en tant que gérant administratif, pour une durée indéterminée, Mme MILLER Martine, née le 18/05/1957, demeurant à 19ter rue de Metz F-57420 Sillegny. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle et illimitée du gérant administratif.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour extrait conforme

Le Cellier Romain Sarl

Le gérant

Référence de publication: 2013119421/17.

(130145006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

---

**Lansan Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 110.878.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 05 août 2013*

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Julien MORETTI, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gérard VAN HUNEN, employé privé, né le 15 septembre 1967 à 's-Gravenhage (The Netherlands) avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Jérémy LEQUEUX, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013119436/26.

(130145372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

---

**Mena Advertising Group S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.  
R.C.S. Luxembourg B 166.029.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 Décembre 2012 que:

- Le siège social sera dorénavant au 17, rue des Jardiniers, L-1835, Luxembourg.
- Messieurs Olivier Dorier, Alexis de Montpellier d'Annevoie et Herman Schommarz ont démissionnés de leur fonctions en tant qu'Administrateur de la Société.

- Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique et résidant professionnellement au 17, rue des Jardiniers, L-1835, Luxembourg, est nommé en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 20 décembre 2012 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Madame Krystel Pascale Stoffel, né le 10 juillet 1984 à Arion, Belgique et résidant professionnellement au 17, rue des Jardiniers, L-1835, Luxembourg, est nommée en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 20 décembre 2012 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Madame Constance Nicole Collette, né le 21 juin 1976 à Luxembourg, Luxembourg et résidant professionnellement au 17, rue des Jardiniers, L-1835, Luxembourg, est nommée en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 20 décembre 2012 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016.

Par conséquent le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Christophe Gaul,
- Krystel Pascale Stoffel, et
- Constance Nicole Collette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013119469/28.

(130145058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

---

**Matthews Global Investors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.260.

*Extrait conforme des résolutions prises par l'Assemblée Générale de l'Actionnaire Unique tenue en date du 24 juillet 2013*

Le actionnaire unique a accepté de renouveler les mandats de gérants des Messieurs William J Hackett, Timothy B Parker et John P McGowan jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 aout 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013119467/15.

(130145210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

---

**Mironton Investment S.à r.l. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 179.616.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen,

on the eighth day of August.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

Mr Pedro GRAU HOYOS, business man, born in Barcelona (Spain), on 13 April 1939, residing at C. Barriada Migdia, 48, E-08358 Arenys De Munt, Barcelona (Spain),

here represented by:

Mrs Angelina SCARCELLI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy containing a full power of substitution given to her under private seal, on 29 July 2013,

which proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

## Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") in the form of a family estate management company ("SPF") and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws"), especially by the SPF law of 11 May 2007 and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Mironton Investment S.à r.l. - SPF"

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-city by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law (Law of 11 May 2007), excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one million four hundred thousand euro (1'400'000.- EUR) divided into thousand four hundred (1'400) shares with a par value of one thousand euro (1'000.- EUR) each, all fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Authorised corporate capital.** The authorised capital of the Company is set at five million five hundred thousand euro (5'500'000.- EUR) to be divided into five thousand five hundred (5'500) shares, each with a par value of one thousand euro (1'000.-EUR).

The manager or the managers (as applicable) is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital one or more times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the 1915 Law.

Such shares may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the director or the board of directors (as applicable) may determine.

The manager or the board of managers (as applicable) may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and

- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the manager or the board of managers (as applicable) under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The manager or the board of managers (as applicable) may delegate to any director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the manager or the board of managers (as applicable) within the limits of the authorized capital, the present article six (6) shall be amended accordingly.

**Art. 7. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 8. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 10. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 11. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been jointly delegated by Class A and Class B Managers, but only within the limits of such special power.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 14. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 15. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 16. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 17. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by

him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 18. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 19. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of the month of June at 03.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 22. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiary, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiary, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 23. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 24. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 25. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 26. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### **Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 27. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December the same year.

**Art. 28. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 29. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution. Liquidation**

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007).

### Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's thousand four hundred (1'400) shares have been subscribed and fully paid up together with a payment of a share premium of a total amount of THREE MILLION THREE HUNDRED FORTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED SEVENTY-THREE EURO and FORTY-FOUR CENTS (3'344'673,44 EUR) thus being a total paid in amount of FOUR MILLION SEVEN HUNDRED FORTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED SEVENTY-THREE EURO and FORTY-FOUR CENTS (4'744'673,44 EUR) as follows:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount Paid in (EUR)	Share Premium Amount Paid in (EUR)
Mr Pedro GRAU HOYOS, prenamed; . . . . .	1'400'000.-	1'400	1'400'000.-	3'344'673,44
Total . . . . .	1'400'000.-	1'400	1'400'000.-	3'344'673,44

The aggregate amount paid in thus being FOUR MILLION SEVEN HUNDRED FORTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED SEVENTY-THREE EURO and FORTY-FOUR CENTS (4'744'673,44 EUR) has been fully paid in to the Company by means of (i) a contribution in cash in an amount of SIX HUNDRED EIGHTY-SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED EURO and FIFTY-SEVEN CENTS (687'300,57 EUR) and (ii) a contribution in kind consisting of an existing portfolio of different instruments and securities valued as per 30 July 2013 at FOUR MILLION FIFTY-SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED SEVENTY-TWO EURO and EIGHTY-SEVEN CENTS (4'057'372,87 EUR) which contribution is moreover detailed and illustrated in a completed list ("Résumé du portefeuille") containing a summary of all such instruments and securities as well as a blocking certificate as of 30 July 2013, established by the bank «ANDORRA BANC AGRICOL REIG S.A.», with registered office at rue Manuel Cerqueda i Escaler, 6, d'Escaldes-Engordany (Principauté d'Andorre), certifying the existence of the funds in cash and the existence and valuation of the prementioned portfolio.

Said certificate including both valuations (cash contribution and kind contribution), after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing person, acting as sole shareholder and thus as sole subscribed guaranties that the obligations contained in said portfolio provided to the Company are free from all liens, charges or other rights of third parties, and no consent or approval is required for this contribution.

The aggregate amount of FOUR MILLION SEVEN HUNDRED FORTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED SEVENTY-THREE EURO and FORTY-FOUR CENTS (4'744'673,44 EUR) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Furthermore the sole shareholder declared to allocate the amount of ONE MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (1'400'000.- EUR) to the subscribed share capital and the balance, being THREE MILLION THREE HUNDRED FORTY-FOUR THOUSAND SIX HUNDRED SEVENTY-THREE EURO and FORTY-FOUR CENTS (3'344'673,44 EUR) to the share premium account of the Company.

### Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand five hundred euro.

### Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

### Resolutions of the sole shareholder

#### First Resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

#### Second Resolution

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following persons for an unlimited duration:

a) Mrs Carine AGOSTINI, Employee, born in Villerupt (France), on 27 April 1977, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs Angelina SCARCELLI, Employee, born in Thionville (France), on 13 September 1975, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

In accordance with article twelve (12) of said articles of incorporation, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two managers.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with Us, the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le huitième jour du mois d'août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Pedro GRAU HOYOS, homme d'affaires, né à Barcelone (Espagne), le 13 avril 1939, demeurant à C. Barriada Migdia, 48, E-08358 Arenys De Munt, Barcelone (Espagne),

ici représenté par:

Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration contenant un pouvoir de substitution dressé sous seing privé lui donnée le 29 juillet 2013, laquelle procuration, signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), spécialement par la loi SPF du 11 mai 2007 et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Mironton Investment S.à r.l. - SPF»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million quatre cent mille euros (1'400'000.- EUR) divisé en mille quatre cents (1'400) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1'000.- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Capital social autorisé.** Le capital social autorisé est fixé à cinq millions cinq cent mille euros (5'500'000.- EUR) qui sera divisé en cinq mille cinq cents (5'500) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1'000.- EUR) chacune.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) est autorisé, durant une période se terminant cinq (5) ans suivant la date de publication des Statuts créant la capital autorisé dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter le capital autorisé dans les limites du capital autorisé une ou plusieurs fois en émettant des parts sociales aux associés existant ou à toute personne qui a été approuvé par les associés aux mêmes exigences de quorum et de majorité que ceux prévus par l'article 189 paragraphe 1 de la Loi de 1915.

Ces parts sociales pourront être souscrites et libérées suivant les termes et conditions que le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra déterminer.

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) pourra en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et libérer;
- si une prime de part sociale sera payée sur les parts sociales à souscrire et libérer et le montant de cette prime de part sociale, le cas échéant; si les parts sociales seront payées par une contribution en espèces ou en nature; et
- que des parts sociales seront émises suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) suivant les termes de warrants (qui peuvent être séparés ou attachés à des parts sociales, bons, notes ou instruments similaires), de bons convertibles, de notes ou d'instruments similaires émis de temps à autre par la Société

Le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) peut déléguer à tout directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour des parts sociales représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital.

A chaque augmentation de capital de la Société par le gérant ou le conseil d'administration (selon le cas) dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié conformément.

**Art. 7. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 10. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué conjointement par les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 14. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 15. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 17. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 18. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 19. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société à plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 22. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 23. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 24. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 25. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 26. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 27. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 28. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 29. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 31. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).

### Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les mille quatre cents (1'400) parts sociales de la Société ont été souscrites et intégralement libérées ensemble avec le paiement d'une prime d'émission à hauteur de TROIS MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS et QUARANTE-QUATRE CENTS (3'344'673,44) soit une libération totale de QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS et QUARANTE-QUATRE CENTS (4'744'673,44 EUR), comme suit:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)	Prime d'émission payée (EUR)
M. Pedro GRAU HOYOS, prénommé; .....	1'400'000.-	1'400	1'400'000.-	3'344'673,44
Total .....	1'400'000.-	1'400	1'400'000.-	3'344'673,44

Le montant total ainsi libéré, soit QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS et QUARANTE-QUATRE CENTS (4'744'673,44 EUR) a été intégralement libéré aux moyen (i) d'un apport en numéraire de la somme de SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE TROIS CENTS EUROS et CINQUANTE-SEPT CENTS (687'300,57 EUR) et (ii) d'un apport en nature consistant en l'apport d'un portefeuille de différents instruments et titres, portefeuille évalué, au 30 juillet 2013, à QUATRE MILLIONS CINQUANTE-SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS et QUATRE-VINGT-SEPT CENTS (4'057'372,87 EUR) lequel apport est plus amplement détaillé et illustré dans une liste complétée «Résumé du portefeuille» contenant un résumé de tous ces instruments et titres ainsi qu'un certificat de blocage au 30 juillet 2013 émis par la banque «ANDORRA BANC AGRICOL REIG S.A.», avec siège social rue Manuel Cerqueda i Escaler, 6, d'Escaldes-Engordany (Principauté d'Andorre) certifiant l'existence de l'apport en cash et de l'existence et évaluation dudit portefeuille.

Ledit certificat incluant les deux évaluations (apport en cash et apport en nature), après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte à des fins d'enregistrement.

La personne comparante, agissant en sa qualité de seul associé et ainsi en sa qualité de seul souscripteur garantie que les instruments et titres contenus dans le portefeuille apporté à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Le montant total de QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS et QUARANTE-QUATRE CENTS (4'744'673,44 EUR), est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

En outre l'associé unique déclare allouer la somme d'UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS (1'400'000.- EUR) au capital social souscrit de la Société et le solde soit le montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS et QUARANTE-QUATRE CENTS (3'344'673,44) au compte prime d'émission de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille cinq cents euros.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2013.

*Résolutions de l'associé unique**Première Résolution*

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

*Deuxième Résolution*

L'associé unique a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

a) Madame Carine AGOSTINI, Employée, née à Villerupt (France), le 27 avril 1977, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

b) Madame Angelina SCARCELLI, Employée, née à Thionville (France), le 13 septembre 1975, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

En conformité avec l'article douze (12) des présents statuts de la Société, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 août 2013. Relation: EAC/2013/10752. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013119470/704.

(130145186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

---

**Matthews Global Investors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013119468/12.

(130145211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

---

**Le Temps d'un Rêve II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 157.659.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013119437/10.

(130145398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

---

**Mac Donnel Brand Retail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.475.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 19 août 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013119476/15.

(130145347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

---

**CGFX Real Properties SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116577/10.

(130141630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**EB Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 161.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013116638/11.

(130141445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Elfin Ventures S.A., Société Anonyme Soparfi,**

**(anc. Webmedia Group S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013116643/12.

(130141685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Electro-Center s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette.

R.C.S. Luxembourg B 11.820.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116642/9.

(130141551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Amadea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 8.361.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013117158/12.

(130143009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Angle Vert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 34, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 148.906.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013117163/10.

(130142717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Apsys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.881.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013117164/11.

(130142478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Arnarn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 73.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013117167/10.

(130142254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Buccio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 125.538.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117180/9.

(130142910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Array Holding Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 78.074.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2011 qui remplacent le dépôt L120211110 du 07/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES  
11, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2013117169/14.

(130142262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Bike-Fit S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4771 Pétange, 3, rue du Parc.  
R.C.S. Luxembourg B 166.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117175/10.

(130142805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Dazzle Luxembourg N° 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 113.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'agent domiciliataire.*

Référence de publication: 2013117227/10.

(130142986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**Crista Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 109.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013117225/10.

(130142850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

---

**IDG Ventures Atlantic II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.129.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 août 2013*

1. Monsieur Gérard BIRCHEN, a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur Hugo FROMENT, a démissionné de son mandat de gérant B.
3. Madame Zuzana ZIELINSKA-ROUSSEAU, a démissionné de son mandat de gérante B.
4. Monsieur Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

6. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21.8.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IDG Ventures Atlantic II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013119382/24.

(130145327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

**HPK Luxembourg 1 Cubes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.865.

*Beschlüsse der Gesellschafter Vom 15. Juli 2013*

Die AXA Investment Managers Deutschland GmbH und die Hamburger Pensionkasse von 1905 VVaG sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Gesellschafter fassen einstimmig, folgende Beschlüsse:

*1. Beschluss*

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt des Geschäftsführers „CEREP Management S.à r.l.“ (B 83.246) an und beschließen, die folgenden Personen mit sofortiger Wirkung jeweils als Geschäftsführer („gerant“) der Gesellschaft zu bestellen:

Familiennamen	Vorname	Geburtsdatum	Geburtsort
Camuzat	Jean-Louis	01.09.1963	Fontenay-aux-Roses, France
Pereira	Nadine	27.09.1967	Longwy, France
Reisen	Sylvie	01.11.1965	Steinfort, Luxembourg

Geschäftsanschrift, der Geschäftsführer ist jeweils 21 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*2. Beschluss*

Die Gesellschaft wird jeweils durch zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich vertreten.

Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Luxembourg, 15. Juli 2013.

Für AXA Investment Managers Deutschland GmbH / Für Hamburger Pensionskasse von 1905 VVaG

Unterschriften

Référence de publication: 2013119366/27.

(130145171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

**Fineurogest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 69.387.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2013*

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L - 1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société "C.T.P").

R. Caurla

Liquidateur

Référence de publication: 2013121751/14.

(130148734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.